

Informations de base	
2016/2808(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur Bahreïn Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Bahreïn	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/07/2016	Décision du Parlement	T8-0315/2016	Résumé
07/07/2016	Résultat du vote au parlement		
07/07/2016	Débat en plénière		
07/07/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2808(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0900/2016	05/07/2016	
Proposition de résolution		B8-0902/2016	05/07/2016	
Proposition de résolution		B8-0903/2016	05/07/2016	
Proposition de résolution		B8-0905/2016	05/07/2016	
Proposition de résolution		B8-0906/2016	05/07/2016	
Proposition de résolution		B8-0907/2016	05/07/2016	
Proposition de résolution		B8-0909/2016	05/07/2016	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0315/2016	07/07/2016	Résumé

Résolution sur Bahreïn

2016/2808(RSP) - 07/07/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur Bahreïn.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement rappelle qu'au cours des derniers mois, Bahreïn a intensifié sa campagne de répression et de persécution de défenseurs des droits de l'homme et de membres de l'opposition. Les autorités bahreïnaises continuent ainsi d'user de la déchéance de nationalité comme moyen de répression politique.

Dans ce contexte, les députés exigent qu'il soit mis fin à la violence, au harcèlement et à l'intimidation, y compris au niveau judiciaire, ainsi qu'à la censure d'État exercée par les autorités, les forces de sécurité et les services de renseignement à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme.

Ils condamnent les interdictions de voyage prononcées à l'encontre de la délégation de militants des droits de l'homme qui s'apprêtait à se rendre à la 32e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à Genève.

Le Parlement rappelle au gouvernement de Bahreïn qu'il lui incombe d'assurer **la sécurité et la sûreté de tous les citoyens**, indépendamment de leurs opinions politiques, affiliation ou confession.

Il insiste pour qu'il soit immédiatement mis fin au musellement des opinions politiques divergentes dans le pays ainsi qu'à la répression des dirigeants de l'opposition, indépendamment de leur affiliation politique ou de leurs convictions religieuses.

Il est particulièrement préoccupé par le recours abusif aux lois antiterroristes à Bahreïn et, notamment, par l'utilisation de la déchéance de nationalité comme moyen de pression politique et de sanction. Il demande notamment aux autorités bahreïnaises d'appliquer pleinement la constitution de 2002 et de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales qu'elle garantit, ainsi que les normes internationales en matière de droits de l'homme et les instruments internationaux ratifiés par Bahreïn. Il rappelle aux autorités de Bahreïn que l'article 15 de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants **interdit l'utilisation de toute déclaration obtenue par la torture comme élément de preuve dans une procédure**. Le Parlement est également préoccupé par le rétablissement de la peine capitale à Bahreïn et demande que le moratoire sur la peine de mort soit réintroduit.

Tout en mesurant les efforts que le gouvernement de Bahreïn déploie actuellement pour réformer le code pénal et les procédures judiciaires, le Parlement presse le gouvernement de Bahreïn d'appliquer les normes internationales en matière de droit à un procès équitable.

Pour sa part la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le Service européen pour l'action extérieure et les États membres sont appelés à exprimer leurs préoccupations à l'égard de la violation des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique à Bahreïn.

Le Parlement condamne par ailleurs les accords sur le commerce d'armes et de technologies utilisées pour violer les droits de l'homme et **préconise d'interdire l'exportation de gaz lacrymogène et d'équipements anti-émeute** jusqu'à ce que des enquêtes aient été menées sur leur utilisation abusive et que les auteurs d'exactions aient été identifiés et jugés.

Il encourage enfin la création d'un groupe de travail UE-Bahreïn sur les droits de l'homme, mais précise qu'un dialogue sur les droits de l'homme entre l'Union et Bahreïn ne saurait se substituer à un dialogue approfondi entre le gouvernement, l'opposition et la société civile à Bahreïn même.